

# TRINÔME ACADEMIQUE ACADÉMIE DE LYON CONVENTION-CADRE DE COOPÉRATION

ENTRE

- L'académie de Lyon représentée par,  
Monsieur le recteur Olivier DUGRIP  
Recteur de la Région Académique Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des Universités

ET

- L'autorité militaire,  
dans les trois départements du ressort de l'académie de Lyon,  
Représentée par,  
le général de corps d'armée Gilles DARRICAU  
Gouverneur militaire de Lyon  
Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est,  
commandant de la zone Terre Sud-Est

ET

- La direction régionale de l'Alimentation , de l'Agriculture et de la Forêt  
Auvergne Rhône-Alpes représentée par,  
Monsieur le directeur Michel SINOIR

ET

L'association des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)  
Région lyonnaise représentée par  
son président, Monsieur Jean BACOT

- Vu le code de l'éducation
- Vu le code du service national
- Vu le BOEN n° 30 du 26 juillet 2018 modifié par le BOEN n° 31 du 31 juillet 2020 et du BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019, fixant les programmes d'enseignement moral et civique,
- Vu les protocoles d'accord successifs du 23 novembre 1982, du 25 janvier 1989, du 11 avril 1995 et du 31 janvier 2007, signés par les ministres de la Défense et de l'Éducation nationale, qui ont affirmé la nécessité d'un partenariat entre les deux institutions,

Paraphe des cosignataires

GD  
i.d.

MS

JB

- Vu les conventions-cadres du 23 juillet 2004 et du 8 mars 2011, qui ont officialisé les actions menées conjointement par les deux ministères en faveur de la promotion d'élèves venant de tous les milieux sociaux,
- Vu le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale signé le 20 mai 2016 par les ministres de la Défense, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

La continuité du partenariat, institué en 2017, aura vocation à répondre aux attentes de la Nation et de préparer la jeunesse aux défis contemporains. Ainsi, il est convenu ce qui suit :

À l'échelle de l'académie de Lyon, le Trinôme académique, structure de concertation et d'organisation déconcentrée, est placé sous l'autorité du recteur d'académie. Le Trinôme réunit le recteur d'académie ou son représentant, l'autorité militaire territoriale ou son représentant, le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant, et le président de l'Association des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale-Région lyonnaise ou son représentant.

## Le Trinôme académique a pour missions

- de proposer des actions à destination de la jeunesse afin de promouvoir l'esprit de défense et de sécurité ainsi que la résilience ;
- d'améliorer et de valoriser, par l'établissement de relations régulières, la connaissance réciproque des communautés militaires et éducatives ;
- de promouvoir la formation à l'esprit de défense par la sensibilisation de tous les personnels de l'Éducation nationale aux questions de défense afin de conforter leurs compétences dans la transmission des savoirs relatifs à celles-ci, en formation initiale et continue ;
- de favoriser les partenariats entre les quatre signataires par des échanges d'informations, de réflexions et de formations.

Afin d'accomplir ces missions, le Trinôme réfléchira à la mise en place de partenariats élargis, notamment en invitant les représentants des forces de sécurité.


### ARTICLE 1

La présente convention constitue le cadre de référence des relations, des actions et des engagements réciproques de ses signataires :

- Le Recteur de l'académie de Lyon ;
- Le Gouverneur militaire de Lyon, officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est, commandant de la zone Terre Sud-Est, délégué militaire départemental du Rhône (69) et coordonnateur des Délégués militaires départementaux des départements de l'Ain (01) et de la Loire (42) ;
- Le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, autorité académique des établissements d'enseignement secondaire agricole de la région, ici en sa qualité d'autorité académique sur les départements de l'Ain (01), de la Loire (42) et du Rhône (69) ;
- L'Association des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale-Région lyonnaise (AR-14 IHEDN) représentant l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN sur les départements de l'Ain (01), de la Loire (42) et du Rhône (69) ;
- Les champs d'action et les priorités de cette convention sont précisés en annexes. Selon les besoins, des avenants particuliers en préciseront les objectifs, les contenus, les modalités d'exécution et de financement, et les calendriers d'exécution.

Le Trinôme académique inscrit son action dans la durée, s'engage à poursuivre les actions entreprises au titre des précédents protocoles nationaux et conventions académiques tout en cherchant chaque

Paraphe des cosignataires

GD MS 



année à adapter son action au contexte national, aux synergies locales et dans le cadre de la Grande Région académique.

Cette convention donne une large ouverture aux collaborations avec des partenaires institutionnels engagés sur des objectifs favorisant également les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, au rang desquels figurent au premier plan sur les territoires concernés :

- La Police nationale, pour son action en zones urbaines ;
- La Gendarmerie nationale, pour son action en zones rurales ;
- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS ou SDMIS) des départements de l'Ain (01), de la Loire (42) et du Rhône (69) ;
- Les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerres (ONAC-VG) des départements de l'Ain (01), de la Loire (42) et du Rhône (69),
- Les établissements d'enseignement supérieurs.

D'autres partenaires peuvent également être associés aux différentes actions selon les thématiques abordées, tels que les services des douanes et autres services de l'État, ou des structures du secteur associatif.

## ARTICLE 2

La présente convention décline ses actions autour des cinq axes d'efforts définis par le protocole national :

- Renforcer l'enseignement de défense et la formation des cadres, des formateurs et des enseignants en formation initiale et en formation continue ;
- Développer les relations entre la Défense et l'enseignement supérieur ;
- Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection des jeunes en difficulté de lecture ;
- Favoriser le lien défense-jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Favoriser la reconversion des militaires au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les annexes de cette convention proposent des actions liées à ces axes d'efforts. Les initiatives visant à les mettre en œuvre recevront l'appui de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat.

Le partenariat recherche les solutions adaptées aux demandes formulées par les autorités régionales et départementales représentant les ministères, dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la présente convention ; à ce titre, il organise les actions définies dans les documents annexés à la présente convention-cadre et en contrôle le suivi.

## ARTICLE 3

Le Trinôme est placé sous l'autorité du recteur d'académie. Il est doté d'un comité de pilotage académique qui se réunit en séance plénière une fois par an, sous la présidence du Recteur de l'académie de Lyon ou de son représentant.

La composition du comité de pilotage est précisée en annexe 6 de la présente convention.

Le comité de pilotage définit les grandes orientations de travail du Trinôme académique, adopte le programme annuel des actions et valide le bilan des actions de l'année précédente.

Le comité opérationnel du Trinôme est animé par le Délégué Trinôme académique du rectorat. Il se réunit autant que de besoin pour élaborer le programme prévisionnel des actions et favoriser l'avancement des projets. Il prépare le bilan annuel présenté au comité de pilotage.

Paraphe des cosignataires

GD MS  
O.S. AB

## ARTICLE 4

La présente convention-cadre prend effet le .....

Elle est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa date d'effet, et peut faire l'objet de modifications par avenants.

Selon les besoins, des avenants particuliers précisent les objectifs, les contenus, les modalités d'exécution et de financement, et les calendriers d'exécution tout au long de la période de validité de la convention.

Paraphe des cosignataires

GD MS  
i.s. CB

Fait à Lyon, le 30 novembre 2021

Pour l'académie de Lyon,  
Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur  
de l'académie de Lyon, chancelier des universités,  
Monsieur le recteur Olivier DUGRIP

Pour l'autorité militaire,  
Le Gouverneur militaire de Lyon,  
Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est, commandant de la zone Terre Sud-Est  
Général de corps d'armée Gilles DARRICAU

Pour la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes  
Monsieur Michel SINOIR

Pour l'Association des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale-Région  
lyonnaise

P. Le président  
Monsieur Jean BACOT



## ANNEXE 1

### Citoyenneté et défense : renforcer l'enseignement de défense et la formation de tous les personnels de l'Éducation nationale

Les trois ministères contribuent à la formation civique des jeunes étudiants, lycéens et collégiens français ; elle s'inscrit dans le cadre du Parcours de citoyenneté. Ce dernier est conçu comme un continuum initié par l'enseignement de la défense à l'école, se poursuivant avec le recensement citoyen obligatoire en mairie dans le trimestre suivant le 16<sup>ème</sup> anniversaire puis, la Journée Défense et Citoyenneté et s'ouvrant sur toutes les opportunités offertes par le ministère des armées en faveur de la jeunesse : stages, service civique, service militaire volontaire, réserve citoyenne ou opérationnelle, engagement au sein des armées.

L'enseignement de la défense fait partie intégrante des missions légales dévolues au système éducatif, au sein de l'Éducation nationale comme dans l'enseignement agricole. Il doit être dispensé à tous les niveaux et mobiliser l'ensemble des disciplines. Il s'appuie en particulier sur l'enseignement moral et civique ainsi que sur la mise en place des Parcours éducatifs.

Le Trinôme académique structure son action sur les enjeux suivants :

- l'éducation à la citoyenneté, à la résilience, à la défense et aux cyberenjeux ;
- le renforcement de l'esprit de défense, notamment par l'appropriation des connaissances, compétences et réflexes nécessaires ;
- l'actualisation des connaissances dans le domaine de la défense en lien avec l'éducation au débat argumenté.

Sur le territoire académique, la présence militaire est, certes conséquente, mais quasi exclusivement concentrée sur le Rhône et de surcroît à Lyon et la partie sud de l'Ain. Cet élément de contexte local invite à mettre en place des actions palliant la forte concentration des ressources afin de permettre à l'ensemble des territoires de l'académie de bénéficier des propositions d'éducation à la défense. À cet effet, un programme d'actions à deux niveaux (celui des enseignants, et celui des élèves et étudiants), est mis en place dans l'Académie selon les modalités suivantes :

O Au bénéfice des élèves de l'enseignement élémentaire

Dans le contexte actuel, l'action dans l'enseignement primaire s'articule également autour de la prévention de la menace terroriste et de la sensibilisation au rôle des forces de défense dans la protection du citoyen sur le territoire national.

En primaire, la reconnaissance du lien entre Nation et Défense passe notamment par l'action autour du devoir de mémoire, en particulier dans le cadre des commémorations nationales et, pendant les années qui viennent, du centenaire de la Grande guerre. La participation à des actions concrètes pour le devoir de mémoire (cérémonies, expositions...) favorise la découverte et le questionnement.

Le Trinôme académique, lorsqu'il sera sollicité, pourra intervenir en appui aux actions à destination des élèves de l'enseignement élémentaire, notamment celles organisées par le référent académique "Mémoire et citoyenneté".

O Au bénéfice des élèves des collèges et des lycées

Le personnel militaire et les membres de l'IHEDN peuvent particulièrement prêter leur concours pour approfondir l'enseignement de la Défense dispensé au sein des collèges et lycées, notamment en intégrant la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale. Différentes actions pourront être initiées :

- découverte du patrimoine culturel des Armées (monumental, muséographique, écrit, audiovisuel, musical ou scientifique ainsi que les lieux de mémoire) ; des parcours et des projets

Paraphe des cosignataires

6

GD MS  
i.d. CB

pédagogiques au profit des établissements scolaires pourront être élaborés en commun à partir de ces ressources ;

- développement de projets pédagogiques autour des pratiques sportives de manière à développer des valeurs communes (effort physique et respect des autres) ;
- participation aux actions mises en œuvre dans le cadre du Service National Universel ;
- développement d'échanges entre les élèves et les militaires, visites d'installations, interventions de militaires lors de projets pédagogiques d'établissements ;
- valorisation des exercices militaires réalisés sur le territoire de l'académie par des unités extérieures ;
- développement de la participation des élèves et étudiants élus aux différentes instances des collèges et lycées comme aux instances académiques à des manifestations initiées par les autorités militaires et la Gendarmerie, notamment journées portes ouvertes, forums, animations sécurité routière ;
- soutien à la diffusion de l'information au sein des établissements scolaires sur les propositions qui sont faites à la jeunesse par les armées ;
- mise en place de partenariats spécifiques avec la Gendarmerie, notamment dans les domaines de la sécurité (sécurité routière de la prévention des addictions et des risques liés aux environnements numériques).

Un concours annuel intitulé « Prix du Trinôme académique » est organisé par les acteurs du Trinôme tous les ans. Il s'adresse aux élèves des collèges, des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques de l'académie, aux étudiants de CPGE ainsi qu'aux élèves et étudiants des établissements d'enseignement général, technologique et professionnel agricole. Il vise à promouvoir et valoriser le travail d'une classe ou d'un groupe d'élèves dans le cadre de l'enseignement de Défense et de sécurité.

O La transmission de l'histoire et des mémoires des conflits contemporains

Dans l'académie de Lyon, ces actions sont portées par le référent académique Mémoire et citoyenneté du Rectorat, membre de droit du Trinôme académique. Pour l'enseignement agricole, elles sont suivies par le chargé de mission Education à la citoyenneté et Valeurs de la République, délégué aux Trinômes académiques de la région.

Le Trinôme interviendra dans ce domaine s'il est sollicité.

O Au bénéfice du personnel des structures éducatives

Le Trinôme académique contribuera à la formation initiale et à la formation continue pour les enseignants, formateurs et cadres des structures éducatives en y intégrant la Défense sous toutes ses formes (militaire, civile, économique, culturelle).

Pour l'Éducation nationale, il proposera, en partenariat avec le ministère des armées et les auditeurs de l'IHEDN une formation continue des membres du personnel (enseignants, personnel d'orientation ou de documentation, cadres) sous forme de cycles d'études, de conférences, de visites de sites militaires ou de voyages d'études, afin de les tenir informés des problèmes généraux de défense et de sécurité. Ces formations permettront aux membres de l'Éducation nationale de mieux connaître l'organisation des Armées, le profil des différents emplois, les besoins et les ressources en matière d'enseignement, d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre le décrochage scolaire et professionnel.

Pour l'enseignement agricole, la formation initiale étant dispensée par l'ENSFEA de Toulouse, c'est uniquement sur la formation continue du personnel que les interventions porteront. La DRAAF sera associée aux actions de formation continue dès leur conception. Elle pourra proposer au personnel d'enseignement et d'encadrement relevant de son autorité de participer à ces actions. En cas de besoin, ces actions prendront pour cadre la convention entre le Rectorat de Lyon et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes pour la formation continue des personnels.

Le Trinôme proposera aussi aux représentants des autorités militaires et aux membres des associations d'auditeurs de l'IHEDN de visiter des établissements d'enseignement secondaire et supérieur afin de

Paraphe des cosignataires

GD MS  
O.D. AB

faire connaître les ressources du système éducatif, les différentes spécialités de formation et de favoriser les partenariats de proximité.

Le Trinôme encouragera aussi, parmi le personnel des structures éducatives, la participation aux sessions régionales et nationales de l'IHEDN.

Le Trinôme favorisera les synergies entre les personnels des structures éducatives et celui relevant des autorités militaires, par des actions conduites sur le terrain, notamment au sein des bassins de formation.

Paraphe des cosignataires

GD MS  
O.D.  -



## ANNEXE 2

# Développer les relations entre la défense et l'enseignement supérieur

O Actions au bénéfice des étudiants (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles — Brevet de Technicien Supérieur)

Dans le cadre des précédentes conventions, les partenariats engagés en faveur de l'enseignement supérieur ont permis de mettre en place différents modules à destination des étudiants. Concernant l'université et les grandes écoles, ce travail est porté par la collégiale des référents défense de l'enseignement supérieur. Lorsqu'il sera sollicité, le Trinôme apportera son concours aux actions proposées par la collégiale.

Le Trinôme académique porte une attention particulière aux étudiants de Brevet de Technicien supérieur et de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles en lycées. Ses actions pourront être :

- la promotion de l'engagement des étudiants dans le domaine de la défense ;
- la sensibilisation aux enjeux de l'Intelligence économique et du cyberenvironnement ;
- la mise en valeur des actions et des activités traduisant un engagement en faveur de la défense.

Un concours annuel intitulé « Prix du Trinôme académique » est organisé par les acteurs du Trinôme tous les ans. Il s'adresse aux étudiants de CPGE ainsi qu'aux étudiants de BTS et BTSA. Il vise à promouvoir et valoriser le travail d'une classe ou d'un groupe d'élèves dans le cadre de l'enseignement de Défense et de sécurité.

La capacité à enseigner la défense et la sécurité nationale et à contribuer à la résilience nationale fait partie des compétences attendues des futurs enseignants. Ceux-ci doivent participer à une formation à ces problématiques dès leur passage dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE). Lorsqu'il sera sollicité par l'INSPE de l'académie de Lyon, le Trinôme apportera tout comme la Collégiale des référents défense et sécurité de l'université, son expertise et son expérience à l'organisation de ces formations.

Paraphe des cosignataires

GD M.S.  
A.S. 

## ANNEXE 3

### Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection des jeunes en difficultés de lecture

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est le pilier de la coopération entre les autorités militaires et les communautés éducatives dans la lutte contre le décrochage scolaire et la détection des jeunes en difficulté de lecture. Cette coopération prend place lors des JDC régulières ou à l'occasion de JDC exceptionnelles organisées dans chaque département.

L'accent sera mis sur la bonne connaissance des JDC par les personnels des deux systèmes éducatifs afin de favoriser la continuité dans l'approche du Parcours de citoyenneté et de favoriser l'accompagnement des jeunes en difficultés de lecture.

La participation des personnels enseignants, éducatifs et d'encadrement des établissements scolaires Education nationale et Enseignement agricole sera encouragée : afin de mieux faire connaître l'intérêt des JDC, tant sur le plan du dépistage des jeunes en difficulté scolaire que sur le plan de l'enseignement de la défense, les personnels pourront participer à une journée dans le centre le plus proche de leur établissement. La gestion des inscriptions sera centralisée au niveau du Rectorat qui se mettra en relation avec le centre du service national de Lyon afin d'organiser cette participation à la JDC et qui pourra également donner toute autre information concernant le parcours de citoyenneté.

Les actions menées par les signataires en-dehors du périmètre du Trinôme et contribuant à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'engagement des jeunes dans un parcours de réussite feront l'objet d'une recherche d'élargissement et de partage. Dans ce cadre, les actions menées par les Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté pourront être proposées aux Missions de Lutte contre le décrochage scolaire. Des informations concernant le Service militaire volontaire leur seront également transmises.

Paraphe des cosignataires

GD MS  
O.D. AB

## ANNEXE 4

### Favoriser le lien défense-jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelles des jeunes

La Défense et les structures éducatives réaffirment leur volonté de participer à l'insertion et à l'emploi des jeunes. Cela pourra se faire par la mise en œuvre de différents dispositifs relevant des domaines suivants :

#### O Développer les dispositifs de Classe de Défense et sécurité globale

Les dispositifs de Classe de Défense et sécurité globale seront encouragés. Le Trinôme sera attentif à répondre aux demandes des établissements mettant en place une CDSG.

Le Trinôme académique favorisera le lien et l'échange d'expériences entre les CDSG de l'académie.

Au-delà des CDSG, le lien pourra être fait avec d'autres partenaires pour le développement et la promotion d'autres dispositifs tels que les Cadets de la gendarmerie, les Cadets de la Sécurité civile, etc.

#### O Faciliter l'accès des jeunes à l'information et à l'orientation

La collaboration entre les Centres d'information et d'orientation, la Délégation régionale de l'ONISEP, les Centres de documentation et d'information des établissements scolaires et les Centres d'information et de recrutement des forces armées sera poursuivie très étroitement pour améliorer la connaissance des jeunes sur les carrières militaires et le volontariat.

Des séquences de sensibilisation seront mises en place, pour les chefs d'établissement, en s'appuyant sur les bassins d'éducation et de formation.

Pour offrir un service global et cohérent, les informations sur les carrières, métiers et formes d'engagement au sein de la Défense seront complétées par une communication sur les possibilités de stages, de formations aux questions de défense (colloques, séminaires, sessions jeunes de l'IHEDN) et de découverte de la Défense (portes ouvertes des unités, musées militaires et de la Défense, préparations militaires etc.).

Le Trinôme s'engage à informer les personnels des structures éducatives et, par leur intermédiaire, les élèves et les étudiants, de l'existence du Service militaire volontaire, destiné à aider des jeunes en voie de marginalisation à combler leurs lacunes scolaires et à réussir leur insertion professionnelle.

#### O Renforcer la préparation à la vie professionnelle

La formation professionnelle des élèves et des étudiants nécessite à tous les niveaux, depuis la découverte professionnelle au collège jusqu'au diplôme d'ingénieur, des séquences en entreprise. Les différentes unités ou écoles militaires pourront accueillir des élèves et des étudiants de l'académie comme stagiaires dans des spécialités variées et à tous les niveaux.

Le territoire académique compte déjà plusieurs partenariats entre des unités militaires et des établissements scolaires, notamment des lycées professionnels. Ces partenariats seront encouragés et l'accent sera mis sur la valorisation des compétences acquises par les jeunes au travers de ces expériences, notamment dans le cadre des relations entre le Pôle École Entreprise du Rectorat et le CIRFA.



O Promouvoir les actions du ministère des armées au profit des jeunes

Le ministère des armées est à l'initiative et organise régulièrement des actions au profit de la jeunesse visant à favoriser la démarche citoyenne (opération parrainage citoyen) ou faire connaître le monde de la défense (journée sport armées jeunesse). Le Trinôme académique constituera un des relais de communication de ces actions, en particulier vers les classes d'âges ciblées).

Paraphe des cosignataires

GD MS  
+ S.  -

## ANNEXE 5

### Favoriser la reconversion des militaires et promouvoir les dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience

La reconversion des militaires dans des métiers de l'Éducation pourra être favorisée par le développement des liens entre le rectorat de l'académie de Lyon, les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et les antennes Défense Mobilité de proximité.

La mise en œuvre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) au profit des ressortissants du Ministère des armées sera encouragée par la promotion du dispositif, au travers des liens existants entre les Dispositifs Académiques de Validation des Acquis (DAVA) et les référents VAE de Défense Mobilité.

Paraphe des cosignataires

GD MS  
a.d. 

## ANNEXE 6

### Composition du Comité de pilotage du Trinôme académique


Le comité de pilotage regroupe :

- les quatre membres signataires du Trinôme académique :
  - le recteur de l'académie de Lyon ou son représentant ;
  - le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne-RhôneAlpes, ou son représentant ;
  - le gouverneur militaire de Lyon, officier général de la zone de défense et de sécurité sud-est, ou son représentant ;
  - le président de l'association des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale-Région Lyonnaise, ou son représentant.
- les quatre membres du comité opérationnel du Trinôme académique :
  - la déléguée Trinôme académique du Rectorat ;
  - le chargé de mission Education à la citoyenneté et Valeurs de la République de la DRAAF, délégué aux Trinômes académiques de la région ;
  - le général adjoint au gouverneur militaire de Lyon ou le chargé de mission jeunesse auprès du gouverneur militaire de Lyon
  - le représentant de l'association des auditeurs de IHEDN-Région Lyonnaise, nommé par son président.
- les délégués militaires départementaux des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône (DMD adjoint)
- des personnels de différentes structures de l'Éducation nationale, de l'Enseignement agricole et de l'Enseignement supérieur au niveau territorial :
  - le Référent académique Mémoire et citoyenneté, du Rectorat ;
  - le délégué académique à la vie lycéenne, du Rectorat ;
  - un représentant de l'INSPE de Lyon ;
  - un représentant de la collégiale des référents défense de l'enseignement supérieur ;
  - un représentant de chacune des trois directions académiques des services de l'Éducation nationale, nommé par le recteur ;
  - un à deux représentants d'établissements d'enseignement agricole de chacun des trois départements, nommés par le DRAAF.

Sont invités aux réunions plénières du Comité de pilotage du Trinôme académique, les représentants des partenaires réguliers de l'action du Trinôme académique :

- le commandant de région de la Gendarmerie nationale, ou son représentant
- le directeur départemental de la Sécurité publique du Rhône ou son représentant
- le directeur du Centre du Service national de Lyon

Paraphe des cosignataires

GD MS  
B.D. 



- un représentant des services départementaux de l'ONAC-VG de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

D'autres personnalités peuvent être invitées pour apporter leur expertise ou leur éclairage selon les thématiques annuelles abordées.

Paraphe des cosignataires

GD MS  
03. 